

Avis

Il est porté à la connaissance du Public, que par

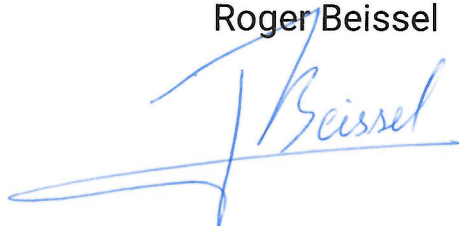
Arrêté n° 3A/2020/4338/167 du 14/12/2020 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, l' **Administration communale de Frisange** a reçu l'autorisation à exploiter un pont élévateur pour véhicules à Hellange, Hoënerwee, Marque MAHA, type ZS5. Numéro de construction 004468, d'une charge maximale de 5000kg.

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Ce recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, dans le délai de 40 jours à partir du jour de l'affichage de la décision.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,
Roger Beissel



Le Secrétaire ff,
Myriam Gales

